

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0452/PR/MESR portant réglementation propre au diplôme national menant au grade de Master en “Management, Commerce et Développement” / “Management, Trade and Development”.

n° 2011-0452/PR/MESR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE

Date de publication

26 juin 2011

Numéro JO

n° 12 du 30/06/2011

Date du numéro

30 juin 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°96/AN/00/4èmeL du 10 juillet 2000 modifiée portant Orientation du Système Éducatif Djiboutien**VU**La Loi n°143/AN/01/4ème L du 1er octobre 2001 portant Organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (MENESUP)**VU**Le Décret n°2001-0238 du 13 décembre 2001 définissant les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité Supérieur de l'Éducation et des Comités Régionaux de l'Éducation**VU**Le Décret n°2002-0103/PR/MENES définissant les attributions des différents organes de MENESUP**VU**Le Décret n°2011-066/PR du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2011-067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2006-0009/PR/MENESUP portant création de l'Université de Djibouti (UD)**VU**Le Décret n°2007-0167/PR/MENESUP fixant le statut particulier de l'Université de Djibouti**VU**Le Décret n°2009-057/PR/MENESUPdu 22 mars 2009 portant création de diplômes nationaux menant au grade de « Master » ;Après avis du Conseil d'Admitistratinn de l'Université de Djibouti

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Juin 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le présent Arrêté a pour objet de fixer la réglementation propre au diplôme national menant au grade de "Management, Commerce et Développement"/"Management, Trade and Development ».

Article 2

La structure du diplôme national visé à l'article 1er est la suivante :

MASTER EN MANAGEMENT, TRADE ET DEVELOPEMENT

1 Maquette

Master 1 « MANAGEMENT, TRADE AND DEVELOPMENT » / « MANAGEMENT, COMMERCE ET DEVELOPEMENT ».

Semestre	Unité d'Enseignement (UE) et matières	Vol. heures	Credits	CoefficientsUE
ECTS				
1	UE 1 : Macroéconomie, finance et développement	80	9	9
Macroéconomie approfondie et politique économique	20	3	3	
Système bancaire et financier	40	3	3	
Economie et finance du développement (APD, Transferts, IDE)	20	3	3	
UE 2 : Management et Gestion de projet	50	7	7	
Principes de management et Gestion de projets (Entreprise)	20	3	3	
Comptabilité et Contrôle de gestion	30	4	4	
UE 3 : Techniques quantitatives et méthodologies	60	7	7	
Techniques d'enquêtes statistiques et analyse des données	30	4	4	
business communication anglais/français	20	2	2	
Méthodologie du travail universitaire	10	1	1	
UE 4 : Commerce et Développement	50	7	7	
Théorie du commerce international	30	4	4	
Economie de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien	20	3	3	
Total Semestre 1	220	30	30	
2	UE 5 : Analyse de la Firma	50	7	7
Firmes, marchés et réseau	20	3	3	
Firmes en concurrence internationale : outils et méthodes, études de cas	30	4	4	
	50	7	7	

UE 6 : Analyse Sectorielle et techniques quantitatives			
Cycle de conférences (Microfinance)	20	3	3
Econométrie 1	30	4	4
UE 7 : Méthodologie	40	6	6
Utilisation Outil informatique	20	3	3
Communication et rédaction en français et en anglais	20	3	3
UE 8 : Stage/Mémoire (individuel)Séminaire encadrement mémoires	30	10	10
Total Semestre 2	150	30	30
Total de M 1	370	60	60

Master 2 : MANAGEMENT, TRADE AND DEVELOPMENT” / « MANAGEMENT, COMMERCE ET DEVELOPPEMENT”.

Semestre	Unité d'Enseignement (UE)et matières	Vol. heures	Credits	CoefficientsUE
ECTS				
3	Tronc commun	150	30	30
UE 1 : Economie, institutions et marchés	60	10	10	
Economie et politiques de développement	30	5	5	
Analyse des marchés et des risques-pays	30	5	5	
UE 2 : Conduite de projets, techniques quantitatives et communication	60	14	14	
Conduite et évaluation de projets (entreprises et développements)	30	5	5	
Approche économique et culturelle des pays du Moyen-Orient	20	4	4	
Business Communication (anglais/français)	30	5	5	
UE 3 : Traitement de données et méthodologie	30	6	6	
Documentation, base de données et rédaction	10	2	2	
Indicateurs de développement humain	20	4	4	
Total Semestre 3	150	30	30	
4	Spécialités			
Spécialité A : Commerce et Développement	160	30	30	
UE 4A : Commerce et Développement humain	50	6	6	
Commerce et développement	30	3	3	

Education, formation et capital humain	20	3	3
UE 5A : Analyse Sectorielle et techniques quantitatives	60	9	9
Modèles de simulations du commerce international	20	3	3
Econométrie appliquée II	20	3	3
Etude de cas (travail collectif)	20	3	3
UE 6A : Vlémoire de recherche ou stage	50	15	15
Spécialité B : Management	160	30	30
UE 4B : Comptabilité et Finance	50	6	6
Diagnostic financier	30	3	3
Droit des affaires et négociation	20	3	3
UE 5B : Entrepreneuriat, financement et techniques quantitatives	60	9	9
Techniques de financement des entreprises (micro-finance et finance islamique)	20	3	3
Analyse des données	20	3	3
Etude de cas d'entrepreneuriat et de management des entreprises	20	3	3
UE 6B : Mémoire de recherche ou stage	50	15	15
Total Semestre 4	160	30	30
Total de M 2	310	60	60

Article 3

Le présent Arrêté prend effet dès sa publication, sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH